

Mouchard TGV TER

Lettre d'information n°14 - Février 2020



Mot de la Présidente

2019 fut une année marquée, encore une fois, par des remises en question des dessertes TGV par Lyria dans notre secteur, avec la suppression d'un des 4 AR quotidiens Paris-Lausanne et la modification des horaires des TGV du matin.

Certes, les 2 arrêts du TGV Lyria en gare de Mouchard n'ont pas été modifiés mais la desserte de notre territoire est, cependant, impactée par la disparition de cet AR puisque des correspondances avec la gare de Dole nous permettaient d'utiliser ces trains. Par ailleurs, le décalage d'une heure du TGV du matin en réduit considérablement l'intérêt.

Toutefois, il convient de noter :

- le rétablissement, le dimanche soir, de l'arrêt du TGV arrivant de Paris à 20h14
- la création d'un TER très matinal, TER que notre Association demandait depuis plusieurs années, qui donne la possibilité, dorénavant, d'arriver à Paris à 8h38, avec, certes, 2 changements.

Nous aurons l'occasion de parler de toutes ces évolutions, lors de **l'Assemblée Générale** de notre Association qui aura lieu le :

4 Mars 2020 à 20h30

dans la salle du Gymnase de Mouchard

à laquelle nous vous convions et où nous espérons vous voir très nombreux.

Et si on parlait de l'aménagement de la gare de Mouchard ?

Le combat mené par Mouchard TGV TER est celui de la défense d'une population mais aussi celui du développement économique d'un territoire ; il concerne une part du Revermont, le Doubs Proche (1) et le Haut Jura. Pour y parvenir, il y a bien sûr le souci d'obtenir une desserte qui corresponde à ces besoins. Mais il y a aussi la volonté de renforcer l'attractivité de la gare . A défaut d'avoir pu obtenir à ce jour un schéma qui résume bien cette ambition, nous vous proposons de suivre le cheminement de cet encore laborieux dossier.

(1) Il suffit de voir les efforts désespérés de Monsieur le maire d'Arc et Senans, coincé dans le Doubs entre Loue et Forêt de Chaux, pour faire adhérer sa commune à la Communauté de communes du Val d'Amour dans le Jura.

Au premier temps de la valse ...

Les premiers ont lieu dans la foulée de la manifestation du 11 juin 2018, la Communauté de communes du Val d'Amour (C.C.V. A.) note que « le vice-président de la Région en charge des transports a sollicité les élus locaux pour présenter un projet cohérent et novateur à étudier visant à redynamiser le site ». Ce projet prévoit 3 axes d'intervention :

- Un premier axe sur l'accessibilité de la gare, qui reste l'affaire de « Gare et Connexions », c'est à dire la SNCF,
- Un deuxième sur la réoccupation de l'ancien buffet de la gare en y apportant des services notamment de restauration rapide, presse, café, d'information touristique, ou encore de transports...
- Un troisième axe sur l'aménagement extérieur afin de rendre le secteur plus lisible et de faire de la gare une plateforme multimodale

Bien entendu, un tel aménagement mérite réflexion : il s'agit notamment de créer une activité économiquement équilibrée dans les 100 m² mis à disposition par la SNCF qui restera propriétaire de la gare. La CCVA conclut prudemment qu'elle ne saurait le porter seule et qu'elle fera appel « EPCI voisins qui sont intéressés à utiliser cet accès ferroviaire pour leur territoire ». On ne parle plus de la Région. Fermer le ban !

Au deuxième temps de la valse...

Et revoilà la Région ! La CCVA note en effet que l'objectif est de favoriser l'arrêt des trains en gare, notamment les TER qui relèvent de sa responsabilité. Dans un rapport intitulé cette fois « Aménagement de la plate-forme multimodale et du buffet de la gare », on découvre avec bonheur que l'accessibilité de la gare et l'aménagement d'une plateforme multimodale ne forment désormais plus qu'un seul et même projet. Sont pris en compte désormais le réaménagement des espaces de parkings et des accès, la signalétique, des bornes de recharge pour véhicules électriques, un espace de location de vélo à assistance électrique et un accès aux transports en commun.

Mais si un premier projet (avant-projet sommaire ou APS) a été conduit sous maîtrise d'ouvrage SNCF, l'Avant-Projet Détaillé (APD) nécessite l'engagement d'une collectivité (aux côtés de la Région et de la SNCF. La CCVA s'y colle courageusement.

Le montant global du projet est alors estimé à 1,5 millions environ toutes tranches confondues. « Le vice-président de la région en charge des transports va venir sur Mouchard et est vivement intéressé au projet.» L'affaire paraît donc bien engagée.

Pour la réoccupation de l'ancien buffet de la gare, une enquête auprès des utilisateurs de la gare de Mouchard a été lancée fin novembre 2018 pour une durée de 3 semaines dans le but de mieux cerner les souhaits des utilisateurs en matière de

services à créer ou développer sur le site. Un mandat d'un an est donné à un organisme pour structurer le projet.

A noter que les 2 Communautés de communes voisines Cœur du Jura et Loue-Lison ont été rencontrées, et toutes deux ont fait part de leur intérêt pour un projet global de redynamisation de ce site qui constitue pour nos trois collectivités une porte d'entrée touristique importante. »

Au troisième temps de la valse...

Après le temps de la réflexion, les choses ont mûri; dans un rapport daté de septembre 2019, la CCVA observe avec pertinence qu'il existe aujourd'hui 2 projets :

- un projet « touristico économique » sur le buffet de la gare « patronné » par la CCVA
- un projet de Plateforme Multimodale sur les abords patronné par la Région et la SNCF ...qui demandent à la CCVA de s'investir sur ce type de projet.

Et là commence le sempiternel jeu du « Je te tiens par la barbichette » ; ainsi la CCVA sollicitée pour des travaux qui relèvent de la responsabilité de la Région va-t-elle demander à cette dernière de l'aider à financer son soutien. Notant qu'il est « difficile de travailler avec ces grosses structures », la CCVA demande alors à

vérifier préalablement si des aides sont mobilisables sur le dossier. Son bureau est favorable à condition que des subventions puissent être trouvées à hauteur de 50 % auprès de l'État, du Département (cf voies cyclables) ... et de la Région . La boucle est bouclée mais ne désespérons pas, on devrait y arriver.

Aujourd'hui, tous les espoirs sont permis...

Tout d'abord, habituées à dénouer ce genre d'imbroglio, nos collectivités devraient parvenir trouver une solution entre elles, compte tenu notamment de l'investissement de M. le Vice-président de la Région.

Ensuite la Communautés de communes voisine Arbois-Poligny-Salins, elle aussi impactée par l'activité de ce nœud ferroviaire, pourrait apporter son appui . Tout comme la commune de Mouchard concernée au premier plan par un enjeu qui dépasse , on peut le comprendre, ses capacités propres.

Enfin on peut compter sur la volonté et la capacité de la CCVA qui a fait montre d'une belle détermination récemment en votant une participation de 177 000 euros sur un total de plus de 500 000 euros pour le projet de Voie Grévy. D'une voie à l'autre, il n'y a qu'un pas.

Humeur

Dans un contexte de grèves qui semblent s'effiloche, Mouchard TGV - TER n'aura pas le front de critiquer les syndicats représentatifs de la SNCF sur les objectifs et les méthodes retenues. Le droit de grève est garanti par la Constitution et Mouchard TGV - TER n'entend nullement le critiquer ou le contester.

Pour autant, il fut un temps où l'on aurait pu rêver d'un front commun entre usagers de la gare de Mouchard et employés de la SNCF. En unissant

leurs efforts, ils auraient pu améliorer une situation à laquelle ils avaient les uns et les autres intérêt. Les premiers en profitant d'un développement de l'activité ferroviaire utile pour leur emploi, les seconds en bénéficiant de services ferroviaires plus performants que ce soit pour aller au travail ou accueillir des touristes.

Las ! La manifestation du 11 juin 2018 allait ruiner tous les espoirs d'une telle perspective. Rappelez-vous : plus de

400 personnes - dont un nombre très important de maires

et d'élus locaux- étaient rassemblés dans la cour de la gare de Mouchard pour protester contre la désinvolture de Lyria pour les arrêts TGV et de la Région pour la desserte TER vers Dole et Dijon. Un groupuscule de syndicalistes - dont plusieurs n'appartenaient même pas à la SNCF- n'eut de cesse d'empêcher les prises de paroles pour protester contre le projet de loi sur leur statut voté à l'Assemblée Nationale.

Invités à plusieurs reprises à se joindre à la protestation de Mouchard TGV TER, ils n'eurent de cesse d'hurler et de vociférer. Pourtant, leurs revendications catégorielles étaient parfaitement compatibles avec le combat mené par Mouchard TGV-TER pour maintenir et développer l'activité ferroviaire. Mais rien n'y fit. Leur entêtement n'eut d'égal que leur manque de clairvoyance.

Démonstration était faite de la difficulté avec certains de concilier et associer intérêt général et intérêt catégoriel. Pour autant Mouchard TGV TER n'est pas mauvaise fille. Elle reste disposée à renouer contact avec les représentants du personnel de la SNCF. Tant il est vrai que nous devrions tous être unis pour un combat qui transcende sans les affaiblir les objectifs du personnel de la SNCF et les attentes des usagers du transport ferroviaire.

Rififi...(ou racket ?) (suite)

Dans notre dernière lettre d'information, nous vous alertions sur le nouveau système de lutte contre les fraudes mis en place par la Région sur le réseau TER . Non seulement les craintes exprimées sont vérifiées, mais elles sont encore amplifiées.

Jugez plutôt : Toute personne contrôlée dans le train sans billet est systématiquement taxée de 50 euros. Même si le distributeur est défectueux ou ne fonctionne pas, alors que les gares n'ont plus de guichet et que celles qui en disposent voient leurs horaires diminuer comme peau de chagrin.

La mésaventure arrivée à l'une de nos adhérentes vaut mieux qu'un long discours : souhaitant se rendre d'Arbois à Montélimar, elle se rend d'abord la veille de son départ au distributeur de sa gare. Impossible de le faire fonctionner ! Elle se rend alors en voiture à la gare de Mouchard : même résultat. Elle apprend de surcroît qu'elle s'expose à une double peine si elle prend le train sans billet et tente de l'acheter auprès du contrôleur...qui n'est pas en mesure de lui délivrer de billet de Lyon à Montélimar. Après un premier contrôle ...et une première amende de 50 euros sur le territoire franc comtois, elle risque une seconde amende du même montant en Région Rhône Alpes Auvergne.

Résultat : elle a dû batailler une soirée sur son ordinateur pour obtenir ses deux billets pour aller d'Arbois à Montélimar. Où est le progrès ?